

**DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE
(Résolutions des administrateurs)
(Paiement en argent – Politique CUA)**

..... (Dénomination sociale)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU

DÉCLARATION DE DIVIDENDE – POLITIQUE D'UNE CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES

ATTENDU QU'une convention unanime des actionnaires de la Société est intervenue le
(Date);

ATTENDU QUE cette convention contient une politique de dividende obligeant la Société à déclarer un dividende, lorsque les conditions requises sont rencontrées;

ATTENDU QUE les résultats de l'exercice financier terminé le (Date) sont de nature à remplir les conditions requises;

ATTENDU QU'un tel dividende ne doit pas entamer le capital de la Société ou compromettre sa solvabilité, tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a l'autorité requise pour déclarer un dividende;

IL EST RÉSOLU:



© edilex inc.
www.edilex.com